

CHAMPIONNAT DE FRANCE OPEN DE MATCH RACING 2023

FINALE DE BASSIN ATLANTIQUE MATCH RACING

AVIS DE COURSE

1. **AUTORITE ORGANISATRICE**

L'Autorité Organisatrice (AO) sera L'APCC Voile Sportive structure affilié à Fédération Française de Voile (FFVoile), en partenariat avec la FFVoile.

2. **LIEU DE L'EPREUVE**

L'épreuve **Finale de bassin Atlantique** aura lieu à Pornichet sur le Port de plaisance les 25 et 26 Février 2023.

3. **GRADE DE L'EPREUVE**

Pour cette épreuve, le grade 4 a été demandé à World Sailing. Ce niveau peut être modifié par les membres du sous-comité Match-Race Rankings de World Sailing. Quand il y a de bonnes raisons de le faire, l'épreuve peut être re-gradée.

4. **PROGRAMME PREVISIONNEL**

4.1 **Programme prévisionnel :**

- (a) Ouverture du secrétariat de course à l'APCC Voile Sportive le 25 février à 8H30.
- (b) Inscriptions le 25 février de 8h30 à 9h45.
- (c) Pesée des équipages le 25 février de 8h30 à 9h30.
- (d) *inutilisé*
- (e) Premier briefing le le 25 février à 10h00.
- (f) Première réunion avec les umpires à suivre le premier briefing.
- (g) L'heure du premier signal d'attention le samedi est 11h00 et le dimanche 10h.
- (h) Dernier signal d'attention vers 16h le Dimanche. Courses du samedi 25 au Dimanche 26 février .

4.2 **Sauf si excusé par l'AO, il est obligatoire de participer :**

- (a) au premier briefing pour les barreurs.
- (b) au briefing quotidien pour les barreurs.

5. **ADMISSIBILITE DES BARREURS**

5.1 10 barreurs seront invités. Seuls les barreurs invités par l'AO, donc sélectionnés par les sélectives du bassin Atlantique 2022-2023 pourront s'inscrire.

5.2 Le barreur inscrit devra rester à la barre à tout moment pendant la course, sauf en cas d'urgence.

5.3 Pour être admis à l'épreuve, tout barreur invité devra confirmer par écrit sa volonté de participer, en s'inscrivant en ligne avant le 21 février 2022.

5.4 Tous les concurrents devront satisfaire aux exigences d'admissibilité de la Réglementation World Sailing 19.2.

5.5 Tous les concurrents devront avoir un identifiant « World Sailing ID », en s'inscrivant sur le site de World Sailing : www.sailing.org/isafsailor. Les barreurs devront communiquer leur identifiant World Sailing à l'AO au moment de l'inscription.

6. **INSCRIPTIONS**

6.1 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs

L'équipage sera admis après avoir rempli les formalités d'inscription, de pesée de l'équipage et après avoir payé les droits et dépôts de garantie. Tout paiement d'inscription pourra être fait par internet sur le site de l'APCC Voile Sportive. La caution d'un montant de 1500€ devra être déposée par chèque au moment de la confirmation d'inscription.

6.2 Droits d'inscription :

Les droits d'inscription pour l'épreuve sont de 330€ non remboursables.

6.3 Caution des dommages

- (a) Une caution initiale de 1500€ devra être versée à l'inscription par chèque, sauf délai prolongé par l'AO. Cette caution est la valeur maximale qui pourra être payée par le barreur à chaque incident.
- (b) Au cas où l'AO décide de prélever une partie de cette caution, il pourra être demandé au barreur de la rétablir à sa valeur initiale avant d'être autorisé à poursuivre l'épreuve.
- (c) Après l'épreuve, le solde des cautions sera rendu dans les 10 jours.

6.4 Quand un barreur accepte une invitation et se retire avant ou pendant la compétition sans avoir préalablement reçu une autorisation écrite de l'AO, un score zéro pour cette épreuve pourra être appliqué à ses points au classement World Sailing, conformément à la Réglementation 27.2.

6.5 Assurance

L'AO conseille vivement aux skippers de souscrire au rachat de franchise ffoile via leur espace licencié *Pour les étrangers qui n'ont pas pu obtenir ce certificat d'assurance, la licence de la Fédération Française de Voile qui donne cette couverture, pourra être obtenue à l'inscription.*

7. REGLES

- 7.1 (a) L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans les RCV incluant l'annexe C.
- (b) Les règles d'utilisation des bateaux s'appliqueront et elles s'appliqueront également à tout entraînement. Les règles de classe ne s'appliqueront pas.
- (c) les règlements fédéraux dont le règlement du championnat de France match race 2022-2023
- (d) Le règlement intérieur de l'APCC.

7.2 Modifications aux RCV

- (a) Ajouter à la RCV 41 : (e) une aide pour sortir de l'eau et remonter un équipier à bord, à condition que le retour à bord soit approximativement à l'emplacement de la récupération.
- (b) Les RCV C6.3 et C8.6 seront modifiées dans les IC.

8. BATEAUX ET VOILES

- 8.1 L'épreuve sera courue sur des bateaux J80
- 8.2 6 bateaux seront fournis.
- 8.3 Chaque bateau sera équipé des voiles suivantes : grand-voile, foc et spinnaker asymétrique.
- 8.4 Les bateaux seront tirés au sort tous les jours ou à chaque phase de l'épreuve selon la décision du comité de course.

9. EQUIPAGE (BARREUR INCLUS)

- 9.1 L'équipage (barreur/barreuse inclus(e)) doit être constitué de **3 à 5** membres. Le poids total maximum de l'équipage, déterminé avant la première course, chaque membre d'équipage portant au minimum un short et un tee-shirt, ne doit pas excéder **350kg**.
- 9.2 Si le barreur inscrit ne peut continuer l'épreuve, le Jury pourra autoriser son remplacement par un membre de l'équipage.
- 9.4 Si un membre de l'équipage inscrit ne peut continuer l'épreuve, le Jury pourra autoriser son remplacement, définitif ou temporaire, ou toute autre solution.

10. FORMAT DE L'EPREUVE

- 10.1 Les barreurs seront répartis en une poule selon le classement World Sailing établi 30 jours avant l'épreuve.
- 10.2 L'épreuve est constituée d'un round robin suivi de ½ finales et finales.

Le format sera détaillé dans les IC.

10.3 L'AO peut changer le format si les conditions interdisent la réalisation du programme prévu.

11. PARCOURS

- 11.1 Le parcours sera des allers-retours au vent/sous le vent avec contournement à tribord de la bouée au vent, une porte sous le vent et une arrivée vent arrière.
- 11.2 La zone de course sera située dans la baie de Pornichet La Baule.

12. PUBLICITE

12.1 Les bateaux et leur équipement étant fournis par l'AO, la Réglementation World Sailing 20.4.2 s'appliquera. Chaque bateau sera tenu d'arborer la publicité fournie par l'AO.

13. PRIX

13.1 Non utilisé.

14. MEDIA, IMAGES ET SONS

- 14.1 L'AO peut exiger la présence d'un opérateur de télévision ou d'un équipement (quel qu'il soit) à bord du bateau en course et la participation des barreaux aux interviews.
- 14.2 L'AO aura le droit d'utiliser gratuitement les images et les sons enregistrés durant l'épreuve.

15. BATEAUX ACCOMPAGNEURS

- 15.1 Les bateaux accompagnateurs doivent ostensiblement arborer l'identification de l'équipe qu'ils accompagnent. Un bateau accompagnateur est un bateau sous la direction ou le contrôle d'une personne recueillant des informations ou transportant du matériel pour des concurrents individuels aussi bien sur l'eau qu'à terre.
- 15.2 L'AO ne fournira pas de mise à l'eau pour les bateaux accompagnateurs.
- 15.3 Un bateau accompagnateur gênant la course ou l'organisation de l'épreuve pourra entraîner l'application d'une pénalité pour le barreur ou l'équipe concernée, à la discrétion du jury.

16. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

17. INVITATIONS

Seuls pourront participer les barreaux qui auront été invités. Pour pouvoir être invité, vous devez formuler votre demande à l'AO en envoyant avant le 21 février le formulaire à contact@apcc-voilesportive.com.

19. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir plus d'information, veuillez contacter :
José vazquez
APCC Voile Sportive
09.53.35.88.51

ANNEXE A

FICHE DE DEMANDE D'INSCRIPTION A LA FINALE DE BASSIN ATLANTIQUE 2023

Coordonnées du Barreur :

Nom / Prénom : Courriel :

Adresse:

Tel. : Nom du Club représenté : Ligue :

| Composition de l'équipage (3 à 5 membres) | | | | | | |
|---|-----|--------|------------|------|-----------|-----------------------|
| | Nom | Prénom | N° licence | Club | Sailor ID | Poids (réservé AO) |
| Barreur | | | | | | |
| Equipier | | | | | | |
| Equipier | | | | | | |
| Equipier | | | | | | |
| Equipier | | | | | | |
| | | | | | Total | |

Poids total maximum: 350 kg

Frais d'inscription **330 Euros** (avant le 25 Février 2023)

Caution Matériel : **1 500 Euros** (au moment de la confirmation d'inscription le 25/02/2023)

L'AO vous conseille d'effectuer auprès de la FFVOILE, dans votre espace licencié, un rachat de franchise au prix de 49 € ; celle-ci vous permettra de couvrir les dégâts occasionnés à un tiers.

Signature du Barreur :

